

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 12 décembre 2009, à 16 h 15

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 16 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} décembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 12 décembre 2009, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département des finances et du logement (suite).

Page 20, cellule 1300000, Direction des ressources humaines, groupe de comptes 309, Autres charges du personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par le Conseil administratif en vue d'une augmentation de 250 000 francs, destinée à mettre en œuvre le projet de gestion des absences non planifiées, prévu dans la proposition PR-469.

M. Fabien Sartoretti (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative. Le système de gestion des absences de l'administration municipale change enfin! La Ville va passer d'un système digne du XIX^e siècle à un système digne du XXI^e siècle, il était temps! La mise en œuvre d'un système similaire est déjà bien avancée au niveau cantonal.

Dans l'administration municipale, un test grandeur nature a eu lieu dans le département de M. Mugny. Le bilan est plus que positif. Mais l'élargissement aux autres départements prendra un certain temps. Il faut changer les mentalités. Il y

¹ Rapports, 3399.

a des risques quand même non négligeables de résistances et le modèle doit être adapté en fonction des départements.

Ces changements n'ont évidemment pas pour objectif de culpabiliser l'employé; il s'agit plutôt de déterminer la cause de telles absences. S'agit-il d'un malaise au sein d'un service? De problèmes relationnels? Au final, on attend plutôt des solutions que des sanctions.

Ce nouveau système de gestion des absences permet également de mieux prendre en charge le retour de l'employé, afin d'éviter notamment une surcharge de travail pour ses collègues et, partant, un phénomène d'exclusion. Tout en favorisant une approche pragmatique et individualisée, ce nouveau système permettra de responsabiliser un peu plus les cadres.

Enfin, c'est un outil indispensable pour une bonne gouvernance. Il convient donc de le transformer en une mission permanente des ressources humaines. Ce qui était à l'origine une proposition doit s'élargir à l'ensemble des départements et se transmuier en amendement au budget. C'est pour ces raisons que l'Alternative vous engage à voter cet amendement.

M. Alexis Barbey (L). Cette ligne budgétaire qui apparaît aujourd'hui est en fait le fruit d'un travail de la commission des finances et des conseillers municipaux en général qui date de quatre ans à peu près. Ce projet de surveillance des absences non planifiées, comme on dit en termes techniques pour couvrir les maladies et les accidents des employés de la Ville, nécessitait quelques aménagements profonds.

La commission des finances a bien travaillé sur ce sujet, même si cette étude a duré extrêmement longtemps. Mais cela a permis à l'administration d'arriver avec un nouveau projet, qui tient compte d'un aspect qui, pour l'Entente, était extrêmement important, à savoir le dialogue... (*Brouhaha.*) Le dialogue entre les fonctionnaires et les cadres, de sorte à responsabiliser davantage les cadres dans leur rôle de management, non pas en exerçant une surveillance, mais par un accompagnement, même s'il y a parfois une surveillance. C'est la conscience de la responsabilité de chaque manager, pour que ses équipes soient là et que les gens soient motivés à leur travail.

Mais cela passe par un dialogue et non pas par un respect antique ou surdimensionné de la sphère privée de chacune des personnes. Le résultat, c'est que cet encouragement au dialogue devrait permettre plus de fluidité dans les rapports, davantage de motivation et une meilleure présence. Le groupe libéral et l'Entente avec lui vous proposent d'accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 63 oui contre 5 non (1 abstention).

Page 10, cellule 1000010, Agenda 21, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subventions accordées à des institutions privées, page 7 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par l'Entente vise à supprimer la ligne de 100 000 francs intitulée «Subventions accordées à des institutions privées.»

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous contestons cette rubrique à hauteur de 100 000 francs. Il s'agit pour nous d'une cassette personnelle de la magistrature dont nous n'avons pas eu la justification suffisante en commission des finances. Nous vous proposons donc de supprimer ce montant de 100 000 francs, puisqu'il nous apparaît absolument inutile et que les explications ont été insuffisantes en commission des finances.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je m'exprimerai ici au nom de l'Alternative. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la justification de cet amendement. J'ai envie de dire aux bancs de l'Entente, vous transmettez, Madame la présidente, qu'il est un peu court de justifier cet amendement par le fait qu'il s'agit de la cassette personnelle de la magistrature. Vous jugez cette cassette superflue et c'est la raison pour laquelle vous la supprimez.

Nous ne pouvons pas accepter la suppression d'un tel montant – et de quelque montant que ce soit, d'ailleurs – sans une justification plus étayée. Nous refusons cet amendement, bien entendu.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 32 oui.

Page 10, cellule 1000010, Agenda 21, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Après – Projet incubateur ESS (nouvelle subvention), page 7 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par l'Entente vise à supprimer la subvention de 350 000 francs allouée à l'Association Après – Projet incubateur ESS.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit d'une nouvelle subvention de 350 000 francs. M^{me} Salerno nous a fait part de sa volonté de créer son propre projet d'incubateur de l'économie sociale

et solidaire. La démarche est peut-être intéressante mais, en même temps, on nous propose un crédit de redotation de la Fondetec à hauteur de 10 millions de francs, en nous disant que la Fondetec va développer un incubateur avec l'économie sociale et solidaire.

Or nous ne comprenons pas ces deux démarches parallèles qui veulent atteindre le même objectif. Soit la Fondetec s'occupe des incubateurs et du développement de l'économie sociale et solidaire, soit cette tâche revient au département des finances et du logement, mais cela ne peut pas être les deux.

Nous ne comprenons pas ce doublon que l'administration municipale se crée avec un des organismes qui dépend de la Ville. C'est pourquoi nous proposons de renoncer à cette nouvelle subvention.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je m'exprime ici au nom de toute l'Alternative. L'Association Après, c'est la Chambre de l'économie sociale et solidaire, c'est l'association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire. La Fondetec est totalement autre chose, c'est une fondation municipale maintenant de droit public, qui aide financièrement les personnes qui veulent créer une nouvelle petite entreprise.

La Chambre de l'économie sociale et solidaire, c'est une chambre qui fait un travail excellent, un travail de promotion de la nouvelle économie et de l'écologie. Elle a même gagné, il n'y a pas très longtemps, le prix de la Bourse cantonale du développement durable.

L'Association Après et la Fondetec ne font pas du tout le même travail. La Fondetec, comme je l'ai dit, aide financièrement par des prêts de nouvelles entreprises, alors que la Chambre de l'économie sociale et solidaire est une association qui milite plutôt dans un certain domaine, dans lequel les entreprises peuvent s'impliquer en devenant membres et qui bénéficient donc d'une aide très intéressante. Mais ce sont surtout des entreprises qui s'engagent à respecter des critères écologiques et sociaux, critères que nous prônons tous ici.

D'autre part, il faut quand même s'étonner de voir des partis, notamment le Parti radical, qui n'ont cessé de dire qu'ils défendent le petit commerce et les petits entrepreneurs et qui, là, coupent dans le budget d'une association qui, justement, ne fait qu'aider des petites entreprises qui souhaitent défendre des valeurs qui sont les nôtres, à savoir des valeurs d'économie sociale et solidaire et des valeurs écologiques.

L'Alternative ne peut donc pas couper dans une partie des montants que cette association souhaiterait obtenir. Je le redis, la Fondetec et la Chambre de l'écono-

mie sociale et solidaire ne font pas le même travail. Si elles peuvent maintenant faire un travail complémentaire, c'est heureux, et il s'agit de ne pas détruire cette opportunité.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, qui doit faire quoi dans toute cette question de promotion économique? En faveur de n'importe quel type d'entreprise, qui doit faire quoi? A l'Etat, pendant plusieurs années, il y avait plusieurs fondations ou autres dispositifs d'application de la loi. Puis, un jour, ils se sont dit, à l'Etat, que cela n'allait pas. Il y en a pour les petites, pour les moyennes, et les industriels ont fait une fondation.

A la Ville, Madame la présidente, si un effort d'aide à la promotion économique et de l'emploi se justifie, nous avons une structure, la Fondetec. Ensuite, la Fondetec aide qui elle veut et qui elle peut, conformément à ses statuts. Elle peut aider une entreprise privée capitaliste ou une association sans but lucratif, mais il faut un moteur, un élément de concentration apte à contrôler le tout, Madame la présidente. Sinon, après-demain, il y aura la Fondetec, le projet X, puis le projet Y, et il n'y aura pas de raison de s'y opposer.

Alors si, aujourd'hui, on reconnaît à la Fondetec le rôle de superviser tout ce qui est promotion économique, on doit le lui confirmer. Ensuite, il reviendra à la Fondetec de recevoir d'autres associations ayant des buts semblables pour développer la même activité. Il ne faut pas diviser les moyens, Madame la présidente, c'est une erreur!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 34 oui.

Page 10, cellule 1000010, Agenda 21, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Promotion de l'égalité, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement, présenté évidemment par l'Entente, qui vise à supprimer la subvention de 60 000 francs allouée à la promotion de l'égalité.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Madame la présidente, je crois que la langue vous a fourché, vous avez parlé d'un amendement «présenté évidemment par l'Entente»... Eh bien, je m'exprimerai sur cet amendement au nom des femmes et des hommes de l'Entente, tant il est vrai que l'égalité, à l'heure qu'il est, n'est plus le fait de la gauche ou de la droite. Je crois que chacun a pris sa part à ce

combat. Nous sommes aujourd'hui tous convaincus qu'il y a une égalité de droit, constitutionnelle d'ailleurs.

De nombreuses associations font leur travail à ce sujet et j'en veux pour preuve le fait que le Canton s'est depuis longtemps saisi de ce dossier. Il y a notamment le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), qui fait le lien avec d'innombrables associations – en étudiant ce sujet, j'en ai recensé plus d'une cinquantaine qui, elles-mêmes, sont reliées à d'autres. C'est vous dire le nombre d'associations qui, aujourd'hui, s'occupent autant des hommes – d'ailleurs – que des femmes, pour que soit respecté simplement le droit constitutionnel des uns et des autres d'accéder à des fonctions de manière égalitaire.

Nous avons le sentiment que ce service, créé assez récemment par M^{me} Salerno, arrive un peu comme un combat d'arrière-garde. En somme, aujourd'hui, la femme qui le veut, elle le peut! (*Brouhaha.*) A notre sens, ces quelque 60 000 francs consacrés en fait à une forme d'idéologie, quel que soit l'état de la situation, ne pourront plus faire grand-chose pour la cause, notamment en Ville de Genève.

J'ai repris la réponse du Conseil administratif à la motion M-610, que nous avions tous ensemble votée à l'unanimité, et où étaient recensés, ne serait-ce que pour la seule Ville de Genève, tous les efforts réalisés. La réponse est assez longue, mais je vous cite quelques exemples où nous voyons que la Ville s'est préoccupée de cette question bien avant l'arrivée de M^{me} Salerno. Il y a une charte de la diversité, contractée par le Conseil administratif, qui prône l'égalité aux divers échelons de la fonction publique. Un secteur santé des ressources humaines traite les questions de mobbing et de harcèlement sexuel.

Depuis 2002, des objectifs concrets sont destinés à briser le plafond de verre et, tout à fait concrètement, on peut observer que dans les services, notamment aux postes de cadres, cet objectif est maintenant quasiment la règle. J'aurais de la peine à voir des exceptions et qu'on ne donne pas la préférence à une femme lorsqu'un poste de cadre supérieur, de directeur, se libère; ou, pour un poste de codirecteur, on met évidemment un homme et une femme, ou plutôt une femme et un homme.

Aujourd'hui, notre problème est que ce service nous donne l'impression d'une sorte de *cocooning* interne. Voyez-vous, les nombreuses associations qui existent sur la place servent toutes les citoyennes et tous les citoyens, et pas seulement le seul service de la Ville, de surcroît le service de M^{me} Salerno. Pour nous en tout cas, les femmes qui le veulent, chez M^{me} Salerno comme chez tous les autres conseillers administratifs, elles le peuvent, et ce n'est pas ces 60 000 francs qui font la différence! Raison pour laquelle, au nom de la responsabilité envers les deniers publics, nous vous recommandons vivement de renoncer à ces combats archirétrogrades.

M. Yves de Matteis (Ve). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je veux être assez court et surtout ne pas répéter des propos qui ont déjà été tenus par M^{me} Moratti Jung. Mais j'aimerais tout d'abord revenir sur l'égalité hommes-femmes. Bien sûr, si elle est incluse dans notre Constitution fédérale, on peut espérer qu'elle le sera aussi dans la nouvelle Constitution cantonale. Il n'en est pas moins vrai que, dans les faits, cette égalité n'est pas fonctionnelle, elle n'est pas vérifiée.

On pourrait mentionner bien d'autres groupes de personnes touchées par cette inégalité de fait. Je crois que cette ligne budgétaire ne concerne pas que l'égalité hommes-femmes, mais également d'autres minorités. En tout cas, c'est ce dont j'ai eu confirmation de la part de la magistrate. Je vous rappelle par exemple la motion sur l'homophobie votée à l'unanimité, moins une abstention, par notre Conseil municipal. Elle a donné lieu à des assises, du fait notamment que la Ville a participé financièrement à leur tenue.

En outre, une motion sur le thème du handicap a été signée par tous les groupes parlementaires de cette enceinte. Il s'agit là aussi d'un thème lié à l'égalité. Elle n'a pas encore été votée, mais nous pouvons espérer qu'elle le sera par l'ensemble des partis qui en sont les auteurs. Je pourrais évidemment mentionner d'autres thèmes, mais, dans une procédure budgétaire, je ne pense pas qu'on peut s'étendre de manière trop détaillée. En acceptant cet amendement, toutes ces thématiques, à mon avis, s'en trouveraient affaiblies, voire abandonnées.

Pour répondre à l'aspect doublon, j'aimerais souligner que presque toutes les conventions et traités internationaux signés par la Suisse en matière de droits humains, et notamment en matière d'égalité, mentionnent que les droits des femmes, les droits des minorités, la promotion de l'égalité en général sont l'affaire non seulement des pays concernés et qui ont signé ces traités et ces conventions, mais également celle de tous les organismes et de toutes les instances au niveau cantonal, et même au niveau municipal.

Il est vrai qu'il faut veiller à ne pas créer de doublons en laissant chaque instance mener ses propres actions. En revanche, on peut préconiser une véritable action coordonnée et complémentaire de la Ville et du Canton, comme ce fut le cas justement dans le cadre des assises contre l'homophobie, ou encore avec la Semaine internationale d'action contre le racisme que mentionnaient d'autres personnes auparavant.

En conclusion, je vous encourage à refuser cet amendement, qui n'irait pas – en tout cas c'est l'avis de l'Alternative – dans le bon sens.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

Page 10, cellule 1000020, Fonds chômage, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage – économie sociale et solidaire, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par l'Entente en vue de diminuer de 4 350 000 francs le montant alloué au Fonds chômage, avec la justification: «Retour au niveau du budget 2009.» Le nouveau montant serait de 1 350 000 francs.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ecoutez, c'est un préambule pour vous demander de rectifier cette proposition d'amendement, car le Parti démocrate-chrétien ne l'a pas signée. Nous ne l'accepterons pas, compte tenu du fait que nous pensons que toutes les forces doivent se mobiliser face au fléau du chômage. Nous ne participerons donc pas à cette proposition-là. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je prie donc l'assemblée de prendre note que c'est un amendement radical et libéral. Monsieur Olivier Fiumelli, vous avez la parole.

M. Olivier Fiumelli (R). Avec cet amendement, il ne s'agit pas de remettre en question tout ce qui se fait, mais simplement de partir du constat que le Fonds chômage était doté de 1 350 000 francs en 2009 et que, selon les informations que nous avons reçues, ce montant suffit largement à ses activités. Ces montants ont été à peine entamés lors de l'exercice 2009. (*Remarques.*) Effectivement, vous me dites que vous avez tout dépensé... Mais vous avez pris des engagements et ces montants ne seront dépensés qu'en 2010, ce qui fait qu'en 2009 vous n'avez encore rien dépensé.

Nous ne comprenons pas cette augmentation de plus de 4 millions de francs sur ce fonds. En outre, il s'agit encore d'un doublon avec ce qui est fait au niveau du Canton avec les emplois de solidarité prévus par la nouvelle loi sur le chômage. Par ce Fonds chômage, la Ville de Genève s'invente ses propres emplois de solidarité. La gestion est un peu trop opaque à notre goût et nous ne comprenons pas cette augmentation de plus de 4 millions de francs. Nous la refusons.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je m'exprimerai ici au nom de toute l'Alternative. Vous transmettez, Madame la présidente, aux déposants de cet amendement que si, dans un premier temps, ils avaient mis la ligne à 0 et que, dans un deuxième temps, ils ramènent cette ligne au budget 2009, nous leur répondons que c'est heureux de l'avoir ramenée au budget 2009, mais que c'est totalement insuffisant.

Pourquoi? Le groupe démocrate-chrétien s'est exprimé à ce sujet. Le chômage est un fléau et vous savez toutes et tous ici que lorsque la magistrature est entrée en fonction, elle a travaillé sur le règlement du Fonds chômage et fait un certain nombre de propositions. Elle a présenté ses projets à maintes reprises tant à la commission des finances que par-devant ce Conseil municipal. En juin 2009 a démarré cette fameuse commission d'attribution et il s'agit, en 2010, de poursuivre cette politique de réinsertion socioprofessionnelle extrêmement importante, en particulier pour notre municipalité, parce que les communes viennent en sus de l'action cantonale, ce qui prend un certain temps.

De quoi s'agit-il? Les directives d'application du Fonds chômage ont été révisées. M^{me} Salerno a constitué un groupe qui s'est mis au travail et la Ville entend mettre en place un véritable dispositif de réinsertion, tel qu'il a déjà fait ses preuves dans quelques communes avoisinantes, je veux parler de Vernier, de Carouge et de Meyrin. L'Alternative soutient le Conseil administratif dans cette optique.

Pour nous, à l'Alternative, il est donc extrêmement important de continuer le travail initié, après quoi nous aurons un véritable bilan. A ce moment-là, nous pourrons prendre les dispositions nécessaires. A l'Alternative, nous aurions souhaité pouvoir supprimer l'action du Fonds chômage: cela aurait signifié que notre économie va bien et que toutes les personnes en difficulté, en particulier les jeunes, les femmes, les migrantes et les migrants, bref, que tout le monde est intégré et que ce fonds n'a plus de raison d'être. Malheureusement, nous doutons fort que ce soit le cas d'ici à la fin 2010. C'est pourquoi nous refuserons cet amendement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Alors vraiment, là, c'est le monde à l'envers... Nous vous entendons tout au long de l'année dire qu'il faut soutenir le pouvoir d'achat des familles, créer de l'emploi, soutenir les petites et moyennes entreprises, même les très petites entreprises et, concrètement, lorsque la Ville met ces politiques en œuvre, qu'est-ce que vous faites? Vous déposez des amendements au budget!

Vous essayez de couper dans la subvention à l'incubateur de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, puis vous attaquez le Fonds chômage. Je prends rendez-vous avec les uns et les autres pour voir, en février, ce que vous voterez s'agissant de la redotation de la Fondetec. (*Brouhaha.*) Le Fonds chômage, ce n'est pas un doublon, le Fonds chômage, c'est une structure qui s'inscrit pleinement dans la politique cantonale. Or, là aussi, on pourrait peut-être faire le bilan de la loi cantonale en matière de chômage.

Toujours est-il que, dans la Commission consultative du Fonds chômage que vous avez voulu, vous le Conseil municipal, et que nous, le Conseil administratif,

nous avons mis en œuvre, nous avons un représentant de l'Office de la formation professionnelle, en la personne de son directeur, et une représentante de l'Office cantonal de l'emploi. Ce dispositif est donc soutenu pleinement par l'Etat, en tout cas par deux départements – et non des moindres – qui sont d'un côté le département du radical M. Longchamp et, de l'autre, celui du socialiste M. Beer.

Nous ne sommes donc pas du tout dans quelque chose d'atypique de la Ville de Genève, qui aurait de nouveau trouvé une marotte en voulant créer des doublons! Nous sommes vraiment, et M^{me} Moratti Jung l'a très bien expliqué, dans la complémentarité, dans la déclinaison des politiques publiques, et sur une thématique qui ne nous tient pas uniquement à cœur quand il s'agit de faire des déclarations politiques et d'utiliser des mots en ouvrant la bouche et en faisant beaucoup de bruit. Concrètement, faire de la politique, c'est aussi retrousser ses manches et faire des choses.

Alors, en Ville de Genève, nous faisons des choses avec des moyens qui sont peut-être conséquents mais enfin, Mesdames et Messieurs, nous avons quand même un budget de plus de 1 milliard de francs, dans un dispositif totalement complémentaire. Je salue d'ailleurs le retrait de M. Lathion de cet amendement qui, à mon sens, est vraiment un très mauvais amendement, sur la problématique cruciale de l'emploi, parce que, sans emploi, vous m'expliquerez, Mesdames et Messieurs du Parti libéral et du Parti radical, comment on arrive à garantir le pouvoir d'achat des familles, parce que, sans emploi, le pouvoir d'achat est largement entamé!

Pour finir, Mesdames et Messieurs, la thématique du chômage, notamment du chômage des jeunes, vous devriez y être sensibles. Vous avez dans vos rangs le président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, qui s'exprime très largement dans la presse. Il l'a fait encore récemment dans *Le Matin*, à la suite de la très mauvaise décision des Chambres fédérales de réduire une nouvelle fois les droits au chômage, et donc à l'insertion professionnelle.

Vous avez, au niveau cantonal comme au niveau fédéral, des représentants radicaux qui ne cessent de démanteler les assurances sociales – mais bon, quand on est de gauche, on y est largement habitués... – mais qui, par rapport aux dispositifs, vous rendent attentifs au fait qu'il est archiurgent d'arrêter de se payer de mots et de commencer à faire des choses.

J'entends bien tous les débats sur l'égalité, la diversité, sur les marottes de M^{me} Salerno, mais là, vraiment, c'est un projet du Conseil municipal! Je ne comprends pas que, dans une situation de crise, dans un moment où, pour les citoyens, les citoyennes de notre collectivité, il est si important d'avoir un travail et de pouvoir imaginer que ses enfants aussi en auront un, vous vous attaquez à ce dispositif-là. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (R). C'est magnifique, Madame Salerno, de si belles intentions! Si seulement c'était vrai... Vous nous dites qu'il faut donner du pouvoir d'achat aux familles. Oui, donner du pouvoir d'achat aux familles, sans baisser les impôts... Je crois que le Parti socialiste est opposé par principe à toute baisse d'impôts et, pour la gauche, on doit travailler plus pour payer plus d'impôts! (*Protestations.*)

Un autre moyen de donner du pouvoir d'achat, c'est de faire des règles – je pense à la Gérance immobilière municipale – qui favorisent des loyers sociaux. Or votre nouveau règlement est tout sauf social. Des applications sociales, Madame Salerno, c'est très joli sur le papier... Comme vos propos en commission sociale, où vous aviez dit que l'argent du Fonds chômage avait été dévoyé par le Conseil administratif précédent et que vous vouliez mettre de l'ordre dans cette situation inacceptable. Excellente chose!

Vous nous aviez dit aussi: «Je vais mettre en place une politique, j'ai besoin d'argent, et vous verrez ensuite les résultats.» Or, Madame, avec si peu d'explications, nous ne pouvons pas donner une carte blanche de plus de 4 millions de francs sur la simple base de bonnes intentions. Il est intéressant de vous entendre dire qu'on devrait faire maintenant le bilan de la nouvelle loi sur le chômage, car la position de votre propre parti, le Parti socialiste, était tout sauf claire.

Laisser la liberté de vote à la loi sur le chômage, c'est n'être ni pour ni contre, mais cela cache le fait qu'on n'a pas l'ombre d'une politique de substitution. Madame Salerno, vous devriez, vous, mais aussi le Parti socialiste, revoir un peu votre prospective politique, pour essayer de comprendre pourquoi vous avez perdu un siège au Conseil d'Etat!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce débat est un peu surréaliste. Le Conseil administratif est l'autorité de surveillance de la Fondation d'art dramatique de Genève. Or, que constatons-nous en lisant la presse ces jours? Qu'un des théâtres subventionnés de la Ville – et pas des moindres – triche! Et c'est pénal! Il triche, il falsifie les déclarations pour que des gens touchent indûment – indûment – le fruit de l'impôt de ceux qui travaillent! (*Brouhaha.*) La schizophrénie, Madame Salerno, ça va un moment!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 18 oui (8 abstentions).

La présidente. Au terme de l'examen du département des finances et du logement, l'excédent de revenus s'élève à 5 402 636 francs. Nous avons toujours une aggravation du résultat par le Conseil municipal de 20 000 francs.

Département des constructions et de l'aménagement.

M^{me} Ariane Arlotti, rapporteuse de la commission des travaux et des constructions (AGT). Mesdames et Messieurs, je vais brièvement vous résumer l'étude que nous avons faite en commission des travaux et des constructions. Effectivement, comme l'ont déjà dit longuement et très bien le rapporteur de majorité et les rapporteurs de minorités, nous avons eu affaire cette année à une étude du projet de budget avec des incertitudes quant aux chiffres. M^{me} Salerno elle-même rappelait ce que M. Hiler avait dit lors de son audition à la commission des finances: il n'y a pas de vrais ou de faux chiffres, il y a des chiffres.

C'est ce que nous avons pu constater entre le mois de septembre, date de la première séance, jusqu'au début du mois de novembre. En septembre, l'entière-té de la commission a reporté l'audition du magistrat, car nous attendions à ce moment-là une déclaration du Conseil administratif. Lors de la deuxième séance du 28 octobre 2009, nous avons pu entamer l'étude du budget du département de manière succincte, car le magistrat nous a dit que c'était un copier-coller du budget précédent. Il nous précisait que toute augmentation éventuelle dans son département serait compensée en interne et que nous allions vers un déficit de 25 millions de francs, qui, conformément à la loi sur l'administration des communes, aurait été absorbé par un plan de désendettement sur quatre ans.

Lors de la troisième séance d'étude de la commission des finances, M. Hiler venait d'être auditionné et nous apprenions, M. le magistrat lui-même était surpris en bien, que nous n'avions plus affaire par rapport au budget de la Ville à un déficit de 25 millions de francs, mais à un boni de 12 millions de francs.

Par la suite, la commission s'est penchée avec intérêt sur les grands travaux. Il y a énormément de travaux en ville de Genève depuis la crise, car ils font partie de la relance économique. Les commissaires ont posé un certain nombre de questions sur les missions du département, conformément à l'adoption du nouveau plan directeur. Ces missions consistent à construire des logements sociaux, à améliorer les transports publics grâce à la construction des futures lignes de tram et de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), à améliorer le trafic en ville de Genève – nous sommes conscients que ce n'est pas évident en ce moment avec le nombre de chantiers ouverts – à aménager l'espace public et à construire la nouvelle voie verte.

Les questions ont également porté sur la politique énergétique en ville de Genève, qui poursuit l'objectif de porter à 70% les constructions en Minergie.

Là, il était intéressant d'entendre la réponse des services. Pourquoi 70%? Parce qu'il n'est pas évident d'entretenir et de rénover le parc immobilier de la Ville de Genève entièrement en Minergie. Il est nécessaire, pour une période transitoire, d'utiliser des moyens moins écologiques. En revanche, la construction comble justement ces 70% de Minergie.

Des questions ont également été posées par rapport à l'amélioration des routes, des zones 30 km/h, des pistes cyclables. Nous recevrons prochainement un rapport des services sur l'état des zones 30 km/h et des pistes cyclables, malgré un grand nombre de chantiers déjà ouverts en ville, comme je le disais. Tous ces chantiers déjà ouverts, et d'autres qui le seront prochainement, ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens.

Je tiens également à saluer le travail des services du département, dont l'une des missions était la mise en place du groupe de travail chargé de l'élaboration des tableaux de bord par projets et de la planification stratégique, notamment pour les grands chantiers qui nécessitent une coordination entre les services. Et là, nous savons que les services collaborent désormais mieux sur les grands projets techniques, par la centralisation et la mise en commun des données et des fichiers partagés.

Je pourrais peut-être demander aux services du département des constructions et de l'aménagement – je le dis à titre personnel, mais ce souci a souvent été exprimé en commission – de fournir plus de détails avec les propositions que l'on reçoit, ce qui nous permettrait de faire avancer plus rapidement les propositions qui nous parviennent et sur lesquelles la commission travaille toute l'année. Ainsi, lorsque nous posons des questions lors d'une audition sur certains projets, nous n'aurions pas besoin d'attendre une prochaine séance pour recevoir les réponses. Je reste persuadée que nos travaux avanceraient beaucoup plus vite.

Enfin, je suis très contente de relever que le Conseil administratif, et je sais que c'est la volonté de la majorité du Conseil municipal, a accepté de réintroduire les petits bus, à savoir la ligne 32 pour la Jonction, la ligne 35 qui dessert l'Hôpital et la ligne 36 qui dessert la Vieille-Ville. Des pétitions des habitants avaient circulé à ce sujet.

*Toutes les pages, toutes les cellules,
groupes de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité,
groupes de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. Nous sommes saisis de deux amendements présentés par l'Entente visant à diminuer globalement les groupes 310 de 50 000 francs, et les groupes 318 de 500 000 francs.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous avons constaté que des amendements tout à fait similaires ont déjà été déposés et qu'ils n'ont malheureusement pas trouvé de majorité dans cette enceinte. Nous sommes surpris de voir que sur ce sujet-là certains partis de l'Alternative ont à nouveau fait volte-face et, par gain de temps pour ce Conseil municipal et en raison de retours de manivelle, l'Entente retire ces deux amendements.

*Page 27, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité,
groupes de comptes 30x, Charges du personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral et radical visant une réduction des charges de personnel de 145 404 francs, correspondant à la suppression d'un poste d'adjoint de direction à la mobilité.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, intervenant différent, même combat! Il s'agit ici d'enlever un doublon, qui plus est un poste longtemps inutilisé pendant cette année. Il s'agit d'une tâche cantonale et c'est pourquoi nous proposons de supprimer ce poste à la mobilité.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour l'Alternative, il est impensable de supprimer un poste clef pour la mobilité. La gestion de la mobilité est quand même primordiale et tout à fait dans l'actualité, compte tenu de tous les projets en cours et futurs. Il faut absolument une personne capable de fédérer les différents acteurs dans ce domaine, un interlocuteur compétent face à la population et face à l'Etat.

En fait, l'Entente devrait être contente parce qu'il s'agit ici du résultat d'un processus qu'elle a souhaité, qui consistait à supprimer le Service de la mobilité. Le résultat, c'est qu'il y a un poste d'adjoint à la direction qui est dévolu à la mobilité. Pour l'Alternative, il est absolument nécessaire d'avoir ce responsable de la mobilité et nous refusons cet amendement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a ici à Genève de réels problèmes de mobilité et ce n'est pas à l'heure du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex et de la ligne CEVA que nous pourrions argumenter en faveur du contraire. Vous vous souvenez aussi que, sous

l'impulsion du Parti démocrate-chrétien, vous avez tous signé une motion pour des états généraux de la mobilité.

Or, pour être cohérents, nous devons encourager non pas un service de la mobilité, parce qu'il existe à l'Etat et que nous sommes contre les doublons, comme vous le savez, mais ce poste, qui nous paraît tout à fait entrer dans la logique des actions que nous menons et de la philosophie qui est la nôtre. Nous ne voterons donc pas cet amendement.

M. Guy Dossan (R). Ecoutez, ce soir, ce que nous entendons me semble très paradoxal, parce que, pendant plusieurs années, l'Entente a essayé de supprimer le Service de la mobilité. Le chef de l'époque a senti le boulet passer pendant plusieurs budgets. Or l'une des premières décisions du magistrat est justement de supprimer ce poste de chef du Service de la mobilité, qui, maintenant, se trouve à la Direction générale de la mobilité, c'est-à-dire qu'il est passé à l'Etat.

Cela veut dire que, depuis un certain temps, ce chef n'est plus là, mais que le Service de la mobilité existe toujours, puisqu'il est passé au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Ce service marche très bien avec une cheffe de service générale. Nous ne voyons pas pourquoi nous avons besoin d'un adjoint supplémentaire pour ce service. Tout marche très bien ainsi et c'est une façon d'économiser.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à mon tour, je trouve un peu paradoxal le résumé de la situation de M. Dossan, parce que nous avons décidé de faire en sorte que le Service de la mobilité en tant que tel – dirigé par un haut fonctionnaire qui a accompli son travail de manière remarquable et qui s'est présenté à l'Etat, où il a été engagé tout de suite – bénéficie d'un certain nombre de synergies qu'il ne pouvait plus trouver du fait du *personal stop*.

Nous avons intégré le Service de la mobilité dans le Service de l'aménagement, lequel est devenu le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, comme vous l'avez dit. Tout le monde y a trouvé son compte, y compris M. Prina. Effectivement, il a mené un certain nombre de projets à bout touchant, puisque nous pouvons nous enorgueillir d'avoir aujourd'hui augmenté de 10 km le nombre des pistes cyclables, par exemple.

Nous sommes aujourd'hui devant une situation où, par exemple, les Transports publics genevois (TPG), où vous travaillez, Monsieur Dossan, ont changé de stratégie, voire de concept ou de philosophie en matière de trams. Il y aura des transbordements sur trois plates-formes d'utilisateurs, à savoir la plate-forme de

Cornavin, déjà sursaturée, la plate-forme en l'Ile, à la place Bel-Air, et la plate-forme du rond-point de Plainpalais.

Ces projets nécessitent une personne aux côtés de M^{me} Giraud, la responsable du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville. En l'occurrence, une adjointe a été désignée pour reprendre le travail de M. Prina. Il est nécessaire de coordonner les activités et de faire des propositions au Canton pour que nos concitoyennes et concitoyens ne se retrouvent pas, un jour, à devoir courir au milieu de la circulation pour prendre le tram de l'autre côté d'une rue qui serait encore en zone inadéquate.

Toujours est-il que ce Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ne fait pas doublon avec celui de l'Etat – bien au contraire! – étant donné les nombreux projets de mobilité. Nous sommes l'autorité de proposition et si nous ne faisons pas des propositions cohérentes, la Direction générale de la mobilité n'aura pas de peine à nous refuser des projets, puisqu'il n'y en aura pas...

M. Guy Dossan (R). Je n'ai peut-être pas été très clair... Je n'ai jamais dit qu'il fallait supprimer le service de la mobilité, mais j'ai parlé de la nomination d'un nouveau chef. Depuis que l'ancien n'est plus là, ce service de la mobilité fonctionne très bien. Ce n'est pas ce chef-là qui réalisera les projets d'aménagement de la mobilité à Genève, mais tous les collaborateurs de ce service.

Je suis tout à fait d'accord, le service fonctionne très bien, il fait un excellent travail et il n'a pas besoin d'un chef supplémentaire. C'est ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, mais, aujourd'hui, c'est une armée mexicaine! Nous aimerions bien avoir des soldats plutôt que des généraux!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 18 oui (6 abstentions).

Page 27, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous avons un amendement du Conseil administratif pour augmenter de 20 000 francs la subvention pour la manifestation «Une journée sans voiture». C'est la reprise d'un amendement émanant de la commission des finances.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme tout à l'heure, je m'exprimerai pour toute l'Alternative. Avant, il y avait une «Semaine de la mobilité», toute une

semaine pendant laquelle la Ville pouvait sensibiliser la population aux problèmes de mobilité, pendant laquelle nous faisons des actions. Mais, actuellement, il n'y a plus grand-chose. Il subsiste encore la «Journée de la mobilité», mais malheureusement toutes ces manifestations deviennent un peu moribondes.

A Genève, et je pense que tout ce Conseil municipal est d'accord, il y a beaucoup de problèmes de mobilité. Mais là où nous ne sommes pas tous d'accord, c'est pour déterminer quels sont les problèmes. Toutefois, nous sommes unanimes pour dire qu'il faut changer les choses, parce que, à Genève, énormément de gens viennent travailler en voiture et font un aller et retour par jour, si ce n'est pas deux, alors que plusieurs autres moyens de se déplacer existent, notamment les transports publics. Des personnes intéressées pourraient même faire aisément certains trajets à vélo ou à vélo électrique. La «Journée sans voiture» est donc la seule et unique opportunité offerte à la Ville pour communiquer à ce sujet et défendre certains autres modes de transport que la voiture.

Les milieux associatifs sont nombreux à faire un excellent travail. Ils aimeraient beaucoup augmenter la qualité de leurs actions et, s'ils le pouvaient, si nous leur donnions l'opportunité de tous travailler autour d'une grande journée de la mobilité, qui n'irait pas contre l'un ou l'autre mode de transport mais tout simplement dans le sens d'une réelle recherche d'une meilleure qualité de vie en ville, nous en serions tous ravis!

La «Journée sans voiture», il ne faut pas être naïf... La pollution ne sera pas réduite en une journée! En un jour, on ne fait rien! Cette journée ne sert vraiment qu'à la sensibilisation et je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas à faire plus en la matière, alors que tous les partis, sans arrêt, se targuent d'être tantôt écolos, tantôt pour une meilleure qualité de vie en ville...

Tout ce travail est énorme et, pour le faire, il faut une journée de la mobilité qui ait un réel impact et qui permette aux associations et aux services de la Ville de bien communiquer. Nous pensons que si nous souhaitons tous ici une meilleure qualité de vie pour nos habitants, nous devons tous soutenir une vraie et belle journée sans voiture en ville.

J'invite tout ce Conseil municipal, et l'Alternative avec moi, à voter ce merveilleux amendement.

M. Rémy Burri (R). Ecoutez, nous nous demandons vraiment ce que veut apporter cet amendement, qui demande simplement 20 000 francs de plus pour la «Journée sans voiture», alors qu'il y a déjà près de 1,3 million de francs pour cette manifestation... Nous connaissons aussi le résultat enregistré les années précédentes.

Malgré les contraintes exercées sur les automobilistes et l'interdiction de circuler au centre-ville, le report dans les transports publics était à peu près confidentiel. C'est donc des centaines de milliers de francs qui sont dépensés pour des mesures de contrainte qui ne sont pas satisfaisantes. Nous préférierions voir les gens attirés autrement qu'en étant forcés à renoncer à leur voiture.

Voilà 10 000 francs, ou 20 000 francs, qui reviennent aujourd'hui, comme par hasard, directement via le Conseil administratif, quand bien même cet amendement avait déjà été présenté par des conseillers municipaux en commission des finances. Nous voulons juste dénoncer une nouvelle fois les manipulations du Conseil administratif, qui fait le jeu de l'Alternative. Par conséquent, nous refusons cet amendement.

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est extrêmement difficile de mesurer l'impact d'une action de sensibilisation. Une campagne sur cet objet peut se faire sans cet argent. Il y a déjà eu des motions, des prises de position politiques ou d'usagers, et plusieurs sites internet sont consacrés à cet objet. On est soit pour, soit contre, et ce n'est pas 20 000 francs qui feront changer d'avis nos concitoyens.

Economisons cet argent pour des opérations concrètes, pas pour de la propagande dont nous ne connaissons de toute façon pas l'impact! Le groupe libéral vous invite à faire cette économie.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 33 non.

Page 27, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Participation Ville de Genève aux frais d'exploitation bus ligne 35 (HUG), page 8 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par le Conseil administratif, notamment par M. Pagani, propose le rétablissement de la subvention de 115 000 francs pour la participation de la Ville de Genève aux frais d'exploitation de la ligne de bus 35, qui dessert les Hôpitaux universitaires de Genève.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Madame la présidente, je me demandais s'il n'était pas préférable de lier les amendements concernant les trois lignes de bus...

La présidente. Madame Burger, étant donné que nous devons traiter la pétition P-235 A pour le bus 32, nous avons décidé de lier la pétition et la ligne budgétaire, et de traiter les deux autres lignes séparément.

M^{me} Sandrine Burger. D'accord, je m'exprime donc au nom de l'Alternative, qui est ravie de voir que le Conseil administratif veut rétablir ces lignes de bus. C'était vraiment le sens de la résolution R-124 «Non à la suppression des lignes TPG N^{os} 32, 35 et 36, Plainpalais-Jonction, Vieille-Ville et Hôpital», que nous avons votée le 10 novembre dernier. Ces lignes, dites mineures, ont une grande importance sociale. Preuve en sont justement les pétitions arrivées au Conseil municipal dès que les habitants ont entendu parler d'une éventuelle suppression.

Nous rejoignons la position de M. Pagani, selon laquelle les TPG devraient prendre à leur compte ces lignes. Il n'empêche que, actuellement, le contrat qui lie le Canton et les TPG ne comprend pas ces lignes. Donc, si la Ville les juge utiles, c'est à elle de les financer.

Nous voterons donc oui au rétablissement de ces lignes, tout en encourageant M. Pagani à poursuivre ses tractations avec le Canton pour que le contrat des TPG soit revu et qu'ils reprennent à l'avenir ces trois lignes.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, quelle ironie curieuse ce soir de nous retrouver avec ces amendements déposés par le Conseil administratif, alors que nous savons que c'est le même Rémy Pagani qui, au mois de juin 2009, en dénonçant la convention, avait, dans le budget précédent, supprimé ces lignes de bus... (*Exclamations.*)

A la suite de deux résolutions – non pas une, mais deux! – de ce Conseil municipal, après quelque deux heures et demie de débat, l'une a été approuvée par la majorité parce qu'elle venait de l'Alternative, et l'autre refusée parce qu'elle venait de l'Entente... Vous voyez l'ouverture politique de la chose! La résolution de l'Entente demandait exactement, à quelques mots près, la même chose que celle de l'Alternative, à savoir le rétablissement de ces lignes.

Quelle ironie de constater aujourd'hui que, tout à coup, le Conseil administratif vient en sauveur de ces trois lignes! Quelle ironie, Mesdames et Messieurs, quand nous savons que c'est bien grâce à la pression des conseillers municipaux, de gauche comme de droite, que ces lignes ont été rétablies au budget! Car il ne faut pas se leurrer, si on ne nous avait pas annoncé qu'elles étaient rétablies par des amendements qui venaient ce matin, trois amendements de l'Entente municipale étaient déposés ici!

Ceci étant, sur le fond, nous pouvons dire à la population qui nous regarde que nous sommes bien évidemment extrêmement satisfaits de voir qu'il y a eu, pour une fois, une prise de conscience de sa majesté Pagani, sous la pression d'une volonté du Conseil municipal. Cela fonctionne aussi de temps en temps dans ce sens et nous pouvons avoir une quelconque influence pour le bien-être de la population.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous voyons que les efforts, notamment de l'Entente municipale, sont récompensés, non pas pour nous ni pour notre ego, mais bien pour les usagères et les usagers de ces lignes de bus.

M^{me} Christiane Olivier (S). Juste pour dire que, sur tous les bancs et depuis ce matin, nous entendons l'Entente, et particulièrement les libéraux, dire que le Conseil administratif n'écoute jamais ce Conseil municipal, qu'il prend des décisions sans nous consulter. Mais ce n'est pas de l'ironie, c'est simplement du bon sens et, pour une fois... mais pas pour une fois, mais pour cette fois... (*Rires et remarques.*) Pour cette fois, le Conseil administratif, et pas seulement M. Pagani, a entendu notre demande. Ce n'est pas de l'ironie, nous avons simplement demandé le maintien de cette ligne pour une année.

Mais, et là est la différence entre votre résolution et la nôtre, vous vouliez que la Ville continue à prendre en charge cette ligne. Or, étant donné qu'il revient au Canton et aux TPG de prendre en charge ce service, nous avions demandé dans notre résolution, et c'est pourquoi elle a été votée, que ces bus soient assurés par la Ville pendant la période transitoire. En outre, nous mandations le Conseil administratif pour négocier avec les TPG la reprise de ces lignes par le Canton et les TPG, étant donné qu'il s'agit d'un service public.

Ne parlons donc pas d'ironie, parlons simplement de bon sens et d'écoute!

M. Jacques Baud (UDC). Ils sont sympa, ces petits bus! C'est beau pour les petits vieux, comme moi! On est bien contents d'avoir un petit bus pour monter dedans. Il y a beaucoup de personnes qui les prennent, des femmes avec des enfants. Alors, j'essaie de comprendre là, parce que les TPG, ils ont le monopole du transport à Genève. Pourquoi devons-nous financer ces petits bus? Parce que, lorsque cela les arrange, les TPG le veulent pour eux, le bus, quand cela rapporte des ronds ou des subventions.

Je ne sais pas, je ne comprends pas, cela me dépasse complètement. J'estime que ces petits bus pourraient être bien plus nombreux dans cette grande ville. Ce serait bien pratique pour tout le monde. Et pas seulement des grandes lignes qui rapportent ou qui déplacent des gens – des milliers de personnes, que veux-tu!

Mais le petit bus, cela remplace pas mal de voitures, cela remplace pas mal de mouvement pour les gens qui ne peuvent pas marcher, qui ont des difficultés à se déplacer.

Alors, là, je ne comprends pas... Je ne vois pas pourquoi c'est à la Ville de financer ça. C'est aux TPG à le faire! Il n'y a qu'à botter les fesses au Grand Conseil... C'est à eux de dire aux TPG: «Vous vous chargez de ces petits bus!» Ce n'est pas à la Ville de le faire.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, selon certains, je serais un gouverneur, un roi, un empereur, et il faudrait que j'aille botter les fesses au Grand Conseil... Je n'ai pas ce genre de pratiques, en tout cas je ne défends pas cette idéologie-là. Je suis contre la monarchie, contre l'empire, et je crois que notre système démocratique fonctionne relativement bien, et pour cause, puisque, grâce à des pétitions et à la mobilisation de votre Conseil municipal, le Conseil administratif – et, Monsieur Chevalier, je pèse mes mots quand je dis le Conseil administratif – a décidé de reprendre à sa charge le paiement, pour une année seulement, de ces trois lignes.

Ces lignes sont évidemment très importantes pour la population de la Jonction, pour les personnes qui vont à l'Hôpital et qui, de ce fait, évitent de prendre leur voiture – je les en remercie – et aussi les personnes qui se rendent en Vieille-Ville.

Ceci étant, M. Baud a raison de poser le problème de fond. Effectivement, ces lignes de bus sont nécessaires à l'ensemble de la population de la ville de Genève et du canton, puisque, statistiquement, pour ne prendre que cet exemple, le bus de l'Hôpital est utilisé par une majorité de concitoyennes et concitoyens du canton.

En conséquence de quoi, nous avons eu raison de soulever ce lièvre. Nous avons eu raison, grâce à vous, de remettre la subvention pour une année et nous avons encore eu raison d'entamer des négociations avec les TPG pour qu'ils reprennent à leur charge, dans le contrat de prestations 2011-2014, ces trois lignes de bus. Nous finirons, avant le mois de mars de l'année prochaine, les négociations y relatives. Je vous remercie de faire bon accueil à ces amendements.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (75 oui).

Page 27, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Participation Ville de Genève aux frais d'exploitation bus Jonction, page 8 des subventions).

La présidente. Nous passons à l'amendement proposant le rétablissement de la subvention de 146 000 francs pour la participation de la Ville de Genève aux frais d'exploitation de la ligne du bus 32 desservant la Jonction.

En accord avec les cheffes et chefs de groupe, nous avons donc décidé de lier cet amendement au rapport P-235 A «Pour le maintien de la ligne du bus 32».

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien de la ligne du bus 32» (P-235 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 octobre 2009.

La commission des pétitions s'est réunie pour traiter cet objet les 2, 9 et 23 novembre 2009, sous la présidence de M. Rémy Burri. M^{me} Ksenya Missiri a assuré la prise de notes de ces séances; qu'elle en soit remerciée!

Lors de sa séance du 23 novembre 2009, la commission des pétitions a demandé ce rapport pour la séance plénière du Conseil municipal sur le vote du budget de la Ville de Genève, le samedi 12 décembre 2009.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 2 novembre 2009

Audition des pétitionnaires, représentés par M^{mes} Arlette Rumo, Laurette Dupuis et Leila Laaroubi

M^{me} Arlette Rumo, habitante de la Jonction depuis 1951, épicière pendant de nombreuses années, actuellement à la retraite, a motivé son quartier pour faire

¹ Commission, 2074.

signer cette pétition. M^{me} Laurette Dupuis habite la Jonction depuis quarante-six ans. Elle a siégé treize ans au Conseil municipal et quatre ans au Grand Conseil. En 1990, elle s'est investie pour créer cette ligne de bus. Cette ligne permet la mobilité de nombreuses personnes à mobilité réduite qui ne pourraient se déplacer sans elle. Elle appuie M^{me} Rumo dans sa démarche. M^{me} Rumo explique que, après le minibus des années 1990, la demande ayant été si forte, un bus normal a maintenant été attribué pour le quartier de la Jonction. M^{me} Laaroubi se présente comme la secrétaire du fils de M^{me} Rumo et déclare qu'elle l'accompagne dans sa démarche.

Une conseillère socialiste demande la fréquence du bus et si elle est au courant de la mise en route, pour 2011, de la nouvelle ligne de tram. M^{me} Rumo répond que la fréquence est toutes les vingt minutes et que, pour l'instant, rien ne remplacera la ligne 32 qui sillonne le quartier. La demande des pétitionnaires, dans un premier temps, est que cette ligne soit maintenue jusqu'à la mise en service du tram, en 2011.

Une commissaire socialiste, habitant en haut du quartier, vers Uni-Mail, constate que les jeunes du cycle d'orientation et les universitaires prennent le bus 32 qui les amène le long du boulevard, long de 1 km, pour prendre d'autres transports. Les jeunes et les moins jeunes sont nombreux à prendre cette ligne en semaine. M^{me} Rumo a appris la suppression du bus par le journal gratuit *20 minutes*, qui annonçait que la Ville allait annuler la subvention octroyée pour ce bus d'ici à la fin décembre 2009.

Une commissaire d'A gauche toute! demande si la pétition a été déposée au Grand Conseil, car la pétition pour le maintien du bus de la Vieille-Ville l'a été. Les pétitionnaires répondent par la négative. Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il est nécessaire que cette ligne soit subventionnée par la Ville. Il pense que c'est aux Transports publics genevois (TPG) de l'assumer et il demande l'information au président, par ailleurs responsable commercial aux TPG, à ce sujet. Le président répond que cette ligne ne fait pas partie du champ d'application couvert dans cette desserte. Elle doit trouver un autofinancement car, si la Ville ne finance pas la ligne, cette dernière va disparaître.

La commission vote pour des questions écrites avec demande de réponses écrites et demande l'audition de M. Rémy Pagani, maire.

Séance du 9 novembre 2009

Discussion et suite des travaux

M. Rémy Pagani a envoyé deux réponses:

- il fera une intervention au Conseil municipal;

- il propose d'en parler avec la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 novembre 2009, lors de la pause de 19 h.

Le président informe la commission de la fréquentation du bus 32, qui est de 233 000 passagers par année. C'est la ligne la mieux fréquentée des trois lignes qui sont en voie de suppression, soit celle de l'Hôpital, celle de la Vieille-Ville et celle dont on parle ici.

Séance du 23 novembre 2009

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani récapitule en expliquant que, en début d'année, il y avait 50 millions de francs de déficit. Le Conseil administratif a décidé de dénoncer la convention, après vingt ans de financement par la Ville, en demandant aux TPG de prendre en charge les trois lignes dans leurs prestations de base. La convention a été dénoncée le 30 juin 2009. M. Pagani a contacté M. Cramer pour entrer en matière pour la suppression des trois lignes dans le contrat de prestations des TPG, dès 2011. Une séance a eu lieu entre le Conseil administratif et M. Cramer.

Un commissaire démocrate-chrétien dit que son groupe va défendre la ligne 32, car elle est très fréquentée. Les TPG et l'Etat devraient considérer l'intérêt des citoyens demandeurs.

A la question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre sur la suppression de la ligne budgétaire, il demande ce qui se passera le 12 décembre 2009, jour du vote du budget de la Ville.

M. Pagani répond que le Conseil administratif réintroduira la ligne budgétaire le 12 décembre 2009.

Une conseillère municipale socialiste rappelle que le Conseil municipal doit compenser cette somme. C'est alors au Conseil administratif de remettre la ligne budgétaire. M. Pagani confirme que le Conseil administratif réintroduira cette ligne. L'ensemble des partis prend acte et relève que cela correspond au vote du Conseil municipal du 10 novembre 2009 de la résolution R-124: «Non à la suppression des lignes TPG N^{os} 32, 35 et 36, Plainpalais-Jonction, Vieille-Ville et Hôpital».

A la suite des propos de M. Pagani, la commission décide, à l'unanimité, de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Annexe: texte de la pétition

**POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE DU BUS 32
(quartiers Plainpalais-Jonction)**

Les personnes soussignées ont lu avec stupéfaction que les lignes de bus 32, 35 et 36 pourraient être supprimées d'ici la fin de l'année 2009.

Elles sont notamment déçues que la ligne 32 desservant principalement les quartiers de Plainpalais et de la Jonction cesserait son activité. En effet, elles estiment que cette ligne est absolument nécessaire étant donné qu'elle est le seul moyen aisé pour les personnes âgées, invalides et à mobilité réduite, de se rendre rapidement d'un quartier à l'autre.

De ce fait, elles demandent instamment au Conseil municipal et au Conseil administratif de continuer à verser la subvention permettant de maintenir cette ligne en 2010 et dans les années suivantes.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, c'est avec beaucoup d'émotion que les usagers ont appris la suppression des trois lignes de bus cette année. En 1990, les socialistes, avec d'autres partis en ville de Genève, avaient mis en place les petits bus, et le bus 32 sillonnant le quartier de la Jonction est vite passé d'un petit bus à un bus normal, utilisé par toutes et tous. Actuellement, la fréquentation est de 233 000 passagers par année.

Cette pétition a été renvoyée à notre commission lors de la séance plénière du 14 octobre 2009. Notre commission a procédé à l'audition de M^{mes} Rumo et Dupuis. Elles demandaient de maintenir la ligne 32, essentielle pour la mobilité du quartier. Nous avons procédé à l'audition du magistrat M. Pagani, qui nous a expliqué que le Conseil administratif a rencontré M. Cramer, pour étudier la prise en charge par l'Etat de ces lignes en 2011.

La commission dans son ensemble a décidé de défendre la ligne 32, vu sa forte fréquentation et la demande citoyenne. Nous remercions le Conseil administratif et M. Pagani, qui nous a confirmé, lors de notre séance du 23 novembre dernier, la réintroduction de la ligne budgétaire pour 2010. L'ensemble des partis a pris acte et constaté que cette décision correspond au vote, le 10 novembre dernier par le Conseil municipal, de la résolution R-124, intitulée «Non à la suppression des lignes TPG N^{os} 32, 35 et 36, Plainpalais-Jonction, Vieille-Ville et Hôpital». Cette pétition P-235 est renvoyée au Conseil administratif, que nous remercions.

Premier débat sur la pétition

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous serons bien d'accord avec cet amendement, car il faut un rétablissement de ces lignes de bus. Mais lorsque j'entends tous les remerciements adressés à ce Conseil administratif et à M. Pagani, je dis, de grâce, cessons ce cirque! Mesdames et Messieurs, cette ligne a bien été supprimée par le Conseil administratif.

Souvenez-vous, c'était le contexte de la votation sur la baisse d'impôts et le Conseil administratif voulait faire pression sur la population. La population a été prise en otage dans ce contexte-là, Mesdames et Messieurs. Les gens que nous avons reçus à la commission des pétitions n'étaient pas des syndicalistes munis de pancartes, ni des personnes qui revendiquaient. Non, il s'agissait de personnes âgées qui, tout à coup, se trouvaient confrontées à un problème grave.

Non, certaines choses ne se font pas et, s'il faut être à l'écoute de ce Conseil municipal, particulièrement lorsque c'est la gauche qui réagit, il faut également être à l'écoute de la population, des citoyens, que ce soient des personnes âgées, des jeunes ou n'importe quel quidam, lorsque de réels besoins sont constatés et

exprimés. A partir de ce moment-là, je crois que le Conseil administratif a commis une erreur – une de plus – en ce qui concerne ce secteur, et ce n'est pas acceptable.

Enfin, je dirai également que les négociations entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat sont un autre chapitre. Le Conseil administratif a également des responsabilités de ce côté-là et, une fois de plus, nous constatons que les bisbilles entre ce Conseil d'Etat et ce Conseil administratif nuisent souvent aux intérêts des citoyens de la Ville de Genève. J'espère que cela s'arrangera. Si ce n'était pas le cas, j'espère qu'il y aura un jour un changement de majorité.

La présidente. Le bureau aimerait saluer à la tribune du public M. Thénard, maire de Saint-Julien, qui nous rejoindra tout à l'heure dans la cour. (*Applaudissements.*)

Il n'y a plus de demande de parole sur le rapport P-235 A. Nous passons donc au vote de l'amendement présenté par le Conseil administratif, visant à rétablir la subvention destinée à couvrir la participation de la Ville aux frais d'exploitation du bus 32. Ensuite, nous voterons les conclusions de la commission des pétitions.

Mis aux voix, l'amendement est accepté à l'unanimité (68 oui).

En deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (69 oui).

Page 27, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Participation Ville de Genève aux frais d'exploitation bus Vieille-Ville, page 8 des subventions).

La présidente. Nous passons au dernier amendement du Conseil administratif concernant les bus. Il s'agit du rétablissement de la subvention de 166 000 francs pour la participation de la Ville de Genève aux frais d'exploitation du bus 36 de la Vieille-Ville.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (66 oui).

La présidente. Nous sommes arrivés au terme de l'examen du budget du département des constructions et de l'aménagement. Comme convenu entre le bureau et les chefs de groupe, nous traitons maintenant le rapport PR-721 A relatif aux projets inscrits au 5^e PFI.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 2 865 000 francs, dont à déduire 340 000 francs financés par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 2 525 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2010, pour les projets inscrits au 5^e plan financier d'investissement (PFI) 2010-2021 (PR-721 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La commission des finances s'est réunie les 29 septembre, 27 et 28 octobre, 3 et 4 novembre 2009, sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier.

Préambule et/ou historique

Les orientations du plan directeur communal ont été acceptées par le Conseil d'Etat il y a deux semaines. Le plan financier d'investissement (PFI) permet de gérer un certain nombre de projets et d'ouvrir des discussions politiques avant de mettre en place des crédits d'études, année après année, en même temps que le budget. De plus, les crédits d'études ayant été préalablement votés en juin, cela ne permet pas d'être en phase avec le PFI, si l'on veut être cohérent et faire fonctionner la commission des finances.

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève

Questions des commissaires

Page 5

Pourquoi le coût estimé de l'étude est de 300 000 francs et le coût estimé de l'opération, qui renvoie au numéro PFI 012.049.06, est de 4 500 000 francs alors que la ligne correspondante du PFI fait figurer le montant de 4 200 000 francs?

4 200 000 francs plus 300 000 francs fait 4 500 000 francs.

Mais cette somme est sur deux lignes différentes dans le PFI et cela fait 4 200 000 francs d'un côté et 300 000 francs de l'autre?

Confirmation que le coût global inclut bien les frais d'étude et les travaux préliminaires.

¹ Proposition, 1184.

Il faudrait qu'il y ait, l'an prochain, la même symétrie que pour le PFI?

On a souhaité insister sur le coût global de l'opération et c'est pour des raisons comptables qu'il y a deux lignes au PFI. Il faudrait donc, par la suite, faire figurer les références à ces deux lignes sous le coût global.

Les bâtiments qui seront reconstruits respecteront-ils le caractère de la rue des Grottes?

La perspective d'une démolition ne peut s'entendre que dans le cadre d'un projet qui respecterait très clairement les gabarits, l'esprit et le caractère de ce quartier.

Quelles activités sont actuellement abritées par le hangar du 9, rue des Amis?

Il s'agit du dépôt d'une troupe de théâtre.

Page 6

Demande de précisions en ce qui concerne l'attribution des crédits d'études entre les différentes parties de l'opération de la rue des Grottes.

Le premier crédit attribué à l'ensemble de l'opération (6-14, rue des Grottes) d'environ 700 000 francs a été attribué en priorité aux 12-14, rue des Grottes pour permettre son avancement. Un complément de 650 000 francs doit être réparti entre les 8-10, rue des Grottes et 6-6 bis, rue des Grottes, ce qui fait un montant d'à peu près 1 300 000 francs pour les trois opérations.

Page 7

Le *bowl* n'avait pas été conçu en remplacement du skate-park, car il était prévu de le construire ailleurs?

Le skate-park actuel n'est pas conforme en matière de sécurité. Il est question d'édifier un *bowl* enterré pour la pratique du skate avec un système convivial de bancs, à la demande du Service des sports et de la Délégation à la jeunesse, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes. Celui-ci remplacerait le skate-park actuel. Néanmoins, la Délégation à la jeunesse et les jeunes utilisateurs ont également demandé que, dans l'étude du *bowl*, demeurent une ou deux superstructures en surface. Cette étude sera faite au bout de la plaine de Plainpalais et le crédit d'étude demandé permettrait d'aller plus avant dans l'étude de faisabilité de ce *bowl*.

De quelle manière sera conduite l'étude du *bowl*, puisqu'il semble que le skate-park et le *bowl* devaient tout d'abord être complémentaires, et qu'un *bowl* ne répond pas vraiment aux besoins actuels, contrairement à un skate-plaza?

Une discussion a été entamée sur une structure participative.

Est-ce qu'une étude des besoins a été menée avant de lancer un crédit d'étude de faisabilité pour la crèche de la rue Rothschild, puisqu'il existe déjà, à proximité, la crèche de Châteaubriand?

Oui, car la demande est criante dans ce secteur. Aux yeux de la Délégation à la petite enfance, les locaux de la rue Rothschild pourraient même être six fois plus grands.

La crèche de la rue Rothschild suppléerait-elle au projet de surélévation de la crèche de Châteaubriand qui a été placé dans les projets non planifiés au PFI?

Il n'y a pas de substitution, car la crèche de la rue Rothschild découle de la libération de locaux par le Service d'incendie et de secours, en lien avec un jardin d'enfants existant pouvant accueillir 30 ou 40 enfants. L'étude de faisabilité de la surélévation de la crèche de Châteaubriand est en cours, et ce projet figure dans les projets non planifiés parce qu'il est impossible de déterminer, pour le moment, quand ces travaux seront entrepris, mais ce projet n'a pas été abandonné.

Dans le cadre de la rénovation du stade du Bout-du-Monde, des mesures relatives à la gestion de l'eau utilisée pour l'arrosage et le nettoyage sont prévues, et ce d'autant plus qu'il n'y a pas de dispositif de récupération de l'eau de pluie et que l'on se trouve au bord de l'Arve.

Il s'agit d'un crédit d'étude et tout reste à faire, mais l'un des objectifs importants concerne cette question, à savoir revoir la mise en séparatif du système d'arrosage, et l'étude des moyens permettant de ne pas utiliser que de l'eau potable. Cette étude est copilotée par le Service des bâtiments et le Service de l'énergie. Pour le reste, il s'agit de très importants travaux d'assainissement des vestiaires qui chercheront aussi à répondre aux questions énergétiques (remplacement des fenêtres et des portes) et de quelques travaux annexes.

Est-il prévu de produire de l'énergie thermique ou photovoltaïque?

Il y a déjà une installation thermique sur le toit de la tribune pour la production de chaleur et de l'eau sanitaire. Les autres possibilités seront évaluées, mais il s'agit généralement plutôt de contrats de réinjection dans le réseau conclus avec les Services industriels de Genève. C'est non seulement une politique de production alternative qui est menée, mais aussi d'utilisation rationnelle.

Qu'en est-il de l'idée du pompage de l'eau de l'Arve pour l'arrosage?

Il existe déjà une station de pompage dans le coude de l'Arve, mais elle n'est plus utilisée. Le but de ces crédits d'étude est justement d'évaluer ces systèmes alternatifs. Des mesures intéressantes seront proposées dans le crédit de réali-

sation, que ce soit pour l'eau, l'électricité ou les besoins en chaleur. Ce crédit d'étude a une très forte connotation énergétique concernant les mesures alternatives sur ce site à forte consommation et, si le pompage devait s'avérer intéressant, il en ferait partie.

Les eaux de l'Arve ont une forte teneur en sable et les tentatives précédentes pour pomper ces eaux se sont révélées assez infructueuses, car les pompes tombaient en panne.

Il est plutôt question d'arrosage et, comme il faut à la fois arroser et sabler un stade en été, il serait intéressant d'avoir recours aux eaux de l'Arve.

Quel est le montant global du Fonds spécial Varenne?

Il est de 30 millions de francs. Ces montants apparaîtront aux comptes, dans les fonds spéciaux.

Le Fonds Varenne est-il très restrictif et peut-il être utilisé pour des crédits d'étude ou seulement pour des crédits de construction?

Il peut aussi être employé pour des crédits d'étude. Toutefois, la priorité est donnée aux travaux des Conservatoire et Jardin botaniques mais, s'il y a un solde, celui-ci pourra être attribué à d'autres projets ayant un but similaire.

Page 8

Une motion avait été déposée concernant l'état préoccupant de la chapelle du cimetière des Rois. Est-il prévu de répondre à cette demande du Conseil municipal dans le crédit d'étude proposé?

On ne peut donner aucune assurance ferme quant à cette préoccupation, car l'étude est orientée principalement sur des aspects techniques. A priori, le montant nécessaire pour mener l'étude de ce petit rafraîchissement ne devrait pas être considérable, et ces travaux pourraient faire l'objet d'une recommandation pour être inclus dans le cadre de ce projet. Cela ne devrait pas représenter une augmentation significative du montant des travaux.

D'autres lieux, par exemple le cimetière de Châtelaine, où la chapelle est dans un état lamentable, auraient aussi besoin d'une intervention.

Il y a déjà une motion à ce sujet.

Page 9

Existe-t-il un état des lieux des mesures prises pour les personnes à mobilité réduite?

Cela vient d'être fait à la demande de M. Mugny, et ce rapport peut être transmis à la commission des finances.

Page 12

Un total d'environ 2 800 000 francs laisse présager entre 30 et 40 millions de francs, ce qui semble assez peu. Que viendrait-il s'ajouter à cela?

Ce sont tous les projets pour lesquels il y a des projets d'étude ad hoc.

Seul un tiers sont consacrés au logement, soit 1 300 000 francs sur 2 800 000 francs. Quel est le nombre de nouveaux logements créés et le nombre de logements touchés par ces rénovations pour les quatre projets concernés?

Ce serait de l'ordre d'une dizaine de logements supplémentaires, parce qu'il s'agit d'une rénovation.

Le département travaille avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui est dotée de 20 millions de francs, et cela constitue le premier pilier de leur stratégie. L'attribution de droits de superficie à des fondations en constitue le deuxième pilier et, de plus, mener des opérations mixtes avec des promoteurs en constitue le troisième pilier et l'achat d'immeubles clés en main en forme le quatrième pilier. Tout cela n'apparaît pas forcément dans le budget des crédits d'études de la Ville de Genève.

Discussion

Pour le Parti socialiste, l'immeuble de la rue Goetz-Monin a un indice de vétusté de 0,52, alors que l'on a appris, la veille, que 40 immeubles avaient un indice inférieur à 0,5. Le Parti socialiste souhaite donc que, par la suite, les immeubles avec un indice inférieur à 0,5 soient traités en priorité par rapport à ceux qui ont une vétusté moindre.

A propos de la société qui loue le hangar du 8-10, rue des Grottes, il s'agit d'une galerie d'expositions, d'un local de répétition de musique, d'un atelier d'artiste et d'un lieu de rencontre, et leur départ se répercutera sur les demandes futures de locaux. Il est dommage que le département ne soit pas en mesure de répondre en ce qui concerne le nombre de logements concernés par l'ensemble de cette proposition.

La présidente indique qu'il convient de souligner qu'il s'agit là d'un crédit destiné à des études, et qu'il est difficile, à ce stade, de fournir des prévisions précises.

La représentante socialiste répond qu'elle l'entend bien, mais qu'il ne s'agit pas d'un crédit d'étude de construction mais de rénovation de logements existants. Elle estime donc qu'il devrait être possible d'indiquer combien de logements doivent être rénovés. De plus, elle souhaiterait connaître les mesures engagées en faveur des handicapés pour toute l'administration municipale, or une seule réponse a été fournie pour le département de la culture.

Les Verts voteront cette proposition. Il aurait été souhaitable que les utilisateurs des infrastructures et, plus précisément, les employés de la Ville de Genève qui vont les utiliser soient plus impliqués dans ces constructions et ces rénovations et que leurs connaissances métier soient mieux exploitées, ce qui éviterait les problèmes ultérieurs liés à l'utilisation quotidienne. Il ajoute que, par exemple, dans le cas des rénovations de Vessy, ce ne sont pas les présidents des associations cantonales qui nettoient leurs chaussures de foot après l'entraînement.

Le Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe votera cette proposition, mais il souhaite faire deux remarques. Il estime, d'une part, que le département devrait essayer d'indiquer, dès le début, le nombre de logements en cause malgré les incertitudes et, d'autre part, indiquer, pour tous les immeubles pour lesquels l'information existe, le degré de vétusté.

Le représentant d'A gauche toute! déclare que son groupe ne voit dans cette proposition que des objets qui procèdent de l'intérêt général, ici des rénovations de logements, là la construction d'une crèche, la construction d'un *bowling*, et il ajoute que, sans tarder, son groupe votera cette proposition.

L'Union démocratique du centre déclare que, pour les raisons pertinentes déjà évoquées, elle votera cette proposition. Elle espère, cependant, que la rapporteuse fera bien ressortir les remarques formulées par la commission à l'encontre de cette proposition.

Les libéraux souscrivent aussi aux deux points qui ont été mentionnés, mais ils apprécient les priorités qui ont été mises dans les investissements à venir et ils voteront cette proposition.

Vote

Mise aux voix, la proposition PR-721 est acceptée à l'unanimité (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente de la commission des finances (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour la

première année, je crois, nous avons réussi le tour de force de faire comme nous avions dit au début. Qu'avions-nous dit? A la demande du Conseil administratif, en particulier de M. Rémy Pagani, il nous avait été demandé d'étudier, en parallèle à la procédure budgétaire, le 5^e plan financier d'investissement (PFI) ainsi que la présente proposition PR-721, c'est-à-dire le train de crédits destinés à couvrir les frais de préétudes et d'études pour l'année 2010.

Il en a donc été fait ainsi. Nous avons réussi la moitié du chemin, le PFI n'ayant pas été tout à fait terminé, puisqu'il a été également envoyé aux commissions spécialisées. Cependant, la proposition PR-721 a été étudiée par la commission des finances et nous avons donc fait notre travail. Nous en sommes fort heureux, puisque l'objectif de ce vote de train de crédits pour les frais de préétudes et d'études permet de faire avancer le travail de l'administration. Ainsi, les services pourront, à partir du 1^{er} janvier 2010, engager un certain nombre de travaux, sans devoir attendre le vote formel de notre Conseil municipal pour justement entamer ces frais de préétudes et d'études.

C'est donc extrêmement important, puisque l'administration municipale disposera donc de toute l'année, c'est-à-dire des douze mois – au lieu de six ou huit mois – pour faire un maximum de travail et répondre aux vœux réitérés et incessants des différents partis quant à l'entretien du patrimoine administratif et financier et aux rénovations d'immeubles.

Premier débat sur la proposition

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai très rapide puisque M^{me} Perler-Isaaz a très bien résumé la situation. Je tiens à m'associer aux félicitations adressées à l'administration municipale, qui a fait en sorte que le PFI et la proposition pour les crédits de préétudes et d'études soient déposés en même temps, afin qu'ils soient votés aujourd'hui. Il y a un petit bémol: le PFI devrait figurer en parallèle avec le budget, ce qui vous permettrait un vrai contrôle de l'ensemble des investissements 2010 de la municipalité. Enfin, nous ferons mieux la prochaine fois!

Toujours est-il que l'essentiel est fait aujourd'hui, contrairement à l'année passée, où ces crédits d'investissement avaient été votés en juin, voire en septembre. Vous les voterez en même temps et je tenais sincèrement à vous remercier, parce que ce sont des efforts importants, notamment pour la rationalisation de nos travaux, du côté de l'administration comme du côté du Conseil administratif et du Conseil municipal. Encore une fois, je tenais à m'associer à ces remerciements et à vous féliciter pour la diligence avec laquelle vous avez mené vos délibérations.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (71 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 865 000 francs, dont à déduire 340 000 francs financés par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 2 525 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2010, pour les projets inscrits au 5^e plan financier d'investissement 2010-2021.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 865 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le budget du département de M. Pagani, pages 23 à 29, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département des constructions et de l'aménagement, l'excédent de revenus s'élève à 4 955 636 francs. Nous avons toujours une aggravation du résultat par le Conseil municipal de 20 000 francs.

Le bureau salue la présence à la tribune du public de M^{me} Alice Ecuivillon, ancienne présidente du Conseil municipal, et de notre ancien collègue, actuellement député au Grand Conseil, M. Miguel Limpo. (*Applaudissements.*)

Département de la culture.

M^{me} Christiane Olivier, présidente de la commission des arts et de la culture (S). D'habitude, il était d'usage que les présidents prennent la parole, mais, vu le temps, je laisserai le rapporteur s'exprimer, cela suffira amplement. Je vous remercie.

M. Thierry Piguet, rapporteur de la commission des arts et de la culture (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en tant que rapporteur j'aimerais tout d'abord remercier le magistrat à la culture et ses services pour la rapidité des réponses apportées et pour tous les compléments qui m'ont servi à étayer ce rapport, compléments que vous trouvez en annexe.

Ce rapport est un peu particulier pour celles et ceux qui ont eu le courage, le temps, l'opportunité de le lire, puisque, dans les questions-réponses, est incluse la séance qui concerne l'audition du magistrat à la commission des finances. Si j'ai souhaité faire ainsi, c'est pour une meilleure lisibilité. Je vous rappelle que le rapporteur, jusqu'en 2007, assistait seulement à l'audition du magistrat à la commission des finances, mais il n'incluait pas les notes de cette séance. C'est le cas depuis l'année dernière.

Comment alors juxtaposer simplement ces différentes notes? J'aurais pu, comme il est souvent d'usage, placer toutes ces notes à la fin, mais il aurait fallu que vous vous amusiez à tourner les pages pour revenir sans arrêt entre les questions posées et les réponses, puisque, très souvent, les questions des commissaires aux finances sont des compléments par rapport aux réponses apportées par le magistrat et ses services. Voilà pour la lecture de ce rapport.

La commission a bien fonctionné. Nous avons analysé de manière précise en tout cas les objectifs du département et les propositions chiffrées. Nous n'avons pas été jusqu'aux propositions d'amendements, car, vous le savez, nous étions dans une période assez trouble sur les chiffres des recettes et des pronostics budgétaires. Cet état de fait ne nous a pas permis d'aller jusqu'au bout de l'étude. Nous le regrettons d'autant plus que nous avons dû reporter cette charge sur les commissaires aux finances, ce qui a été quand même relativement lourd. Or je rappelle qu'une commission spécialisée a justement l'avantage d'être spécialisée dans un domaine et d'en connaître les tenants et les aboutissants.

Ce budget, on l'a déjà dit ce matin, est tout de même peu audacieux, et c'est un euphémisme. Il n'y a pas grand changement, il n'y a pas d'accent particulier

mis sur tel et tel domaine ou sur tel et tel objet. Nous aurions peut-être souhaité quelques décisions politiques d'envergure mais, on l'a dit aussi, les temps ne sont pas à l'audace et il est plutôt prudent, pour l'instant, de poursuivre par ce budget de la culture 2010 les démarches engagées cette année.

Dans la liste des amendements que nous avons reçus, je vois un amendement pour une suppression de subvention pour une association culturelle. Ce n'est jamais de gaieté de cœur que le Conseil municipal, quelle que soit sa partie, se prononce sur une suppression de ligne. Nous verrons ce qu'il en est quand nous arriverons à ce passage-là.

Mais, en tant que rapporteur, j'aimerais dire que, lorsqu'une association ou un organisme culturel n'emploie pas la subvention accordée par le département pour ce à quoi elle est attribuée, il convient d'y être attentif et d'y mettre bon ordre. Il est peut-être regrettable que ce soit les commissaires à la culture qui, à ce moment-là, le proposent, alors que les services de tous les départements qui subventionnent sont normalement habilités – c'est même leur devoir – à vérifier que les subventions allouées sont bien utilisées selon la demande qui en a été faite. Que ce soit pour des subventions ponctuelles ou des lignes inscrites dans le budget.

Certaines de ces associations ont largement mérité ces soutiens durant plusieurs années, mais elles arrivent peut-être à bout de souffle, alors que d'autres sont bien existantes, ont des idées, des projets, mais elles manquent de moyens.

Il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille, mais pas non plus de cautionner tout et n'importe quoi. Entre la programmation des «Trois chèvres du Larzac» à la Comédie – sujet dont reparlera mon camarade Carasso un peu plus loin! – et les quelques embryons de pièces qui sortent des ateliers, il y a un pas. C'est pourquoi je profite de cette occasion pour demander au département de la culture de faire à la commission des arts et de la culture, un de ces jours, le point de la situation sur les subventionnés qui ont une ligne dans le budget, pour savoir comment ils utilisent cette ligne.

La présidente. Monsieur Jacques Hämmerli, vous avez une motion d'ordre?

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, je n'ai pas de motion d'ordre, mais selon l'usage – et je connais les usages, depuis trente ans – lors du débat budgétaire, chaque élu peut s'exprimer sur tout objet se rapportant au budget. Or, après avoir entendu le rapporteur de la commission des arts et de la culture, j'aimerais revenir sur les pages 133 et 134 du rapport général et sur les annexes des pages 182, 183 et 184.

J'ai quelques propos à tenir au sujet de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Rassurez-vous, je n'ai rien contre l'OSR, mais je n'entends pas que le contribuable genevois continue à financer les prestations dans le canton de Vaud.

Je m'explique. Si vous avez lu, et je suis certain que tout le monde a lu attentivement l'excellent rapport de notre collègue Deshusses, vous aurez appris que l'OSR, outre les services qu'il effectue au Grand Théâtre comme orchestre de fosse, se produit dans deux séries de concerts symphoniques au Victoria Hall et dans une troisième à Lausanne. En lisant, vous verrez ce que paie l'Etat de Vaud.

J'aimerais quand même attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait que l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL), financé par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne, traverse une période que nous dirons difficile. Son président vient de partir, son administrateur aussi, et il y a des déficits. Et qu'ont fait nos chers et fidèles Confédérés d'outre-Versois, que d'aucuns ont qualifiés de «rupestres» autrefois? Eh bien, ils comblent le déficit de 1,4 million de francs de l'OCL! Là, il n'y a pas un mot et je commence à trouver un peu saumâtre, je le répète, que les Genevois continuent à financer des prestations au bénéfice des Vaudois. Je connais la devise de la Confédération, «Un pour tous, tous pour un», mais cette collaboration qui consiste à dire: «Donne-moi ta montre, je te filerai l'heure», non, il y a des limites! Et j'espère, Monsieur le conseiller administratif, et j'en suis même certain, que, l'année prochaine, nous aurons, lors de la présentation du budget, une autre répartition des coûts.

Je terminerai simplement en vous rappelant, vous qui êtes toutes et tous des lecteurs attentifs de la *Feuille d'avis officielle*, que la République et canton de Genève verse 9,5 millions de francs à l'OSR, la Ville de Genève 9,5 millions de francs et l'Etat de Vaud 240 000 francs... Il faut quand même arrêter de se moquer du monde! Je vous remercie de l'attention polie, et j'espère attentive, que vous apportez à mes propos.

*Page 31, cellule 3001000, Direction de la culture,
groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules et matériel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par le groupe radical en vue de diminuer de 20 000 francs la rubrique «Achats d'œuvres d'art et collections».

M. Salvatore Vitanza (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical propose cet amendement pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous sommes d'avis qu'il n'appartient pas

au magistrat d'acheter des œuvres d'art ni de faire un choix lui-même. En effet, nous pensons que son rôle est de définir une politique culturelle, mais en aucun cas d'opérer des choix artistiques.

Si toutefois le magistrat en charge de la culture désirait garder cette ligne budgétaire, nous l'inviterions à la coulisser sur les lignes des musées. C'est une question de portée générale et nous pensons que des groupes d'experts seraient mieux à même d'effectuer ce genre d'acquisitions.

Enfin, nous justifions cet amendement, car nous savons que le magistrat peut faire ce type d'acquisitions par le biais de fonds spéciaux. C'est ainsi qu'en 2008 plus de 340 000 francs ont été prélevés pour divers achats et acquisitions. Pour l'ensemble des raisons évoquées, nous vous invitons à donner une suite favorable à notre amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 9 oui (7 abstentions).

La présidente. Le bureau souhaite saluer à la tribune du public M. Daniel Pilly, ancien président du Conseil municipal, ainsi que M. Carlo Sommaruga, conseiller national, accompagné des deux enfants qu'il a avec notre chère magistrate, M^{me} Salerno... (*Applaudissements.*)

Page 36, cellule 3106610, Fonds municipal d'art contemporain, groupes de comptes 30x, Charges du personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par le Conseil administratif pour une augmentation de 114 754 francs, en vue de la création d'un poste de collaborateur ou collaboratrice scientifique au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Il s'agit de la reprise d'un amendement émanant de la commission des finances...

Les enfants de la famille Salerno-Sommaruga se manifestent à la tribune du public... C'est fort sympathique et ça détend l'atmosphère!

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Je m'exprimerai au nom de l'Entente. De créations de postes, nous ne voulons plus entendre parler, et la ligne consistant à créer un poste de collaborateur scientifique est plutôt de nature à nous mettre sur les pattes arrière. Je tiens à préciser que cet amendement n'a pour but de remettre en cause ni l'existence du FMAC ni les activités qu'il mène.

Le FMAC fait un excellent travail et de nouvelles tâches lui incombent, avec l'ouverture récente de la médiathèque et la mise à disposition des locaux du rez-de-chaussée du Bâtiment d'art contemporain (BAC), destiné aux expositions. Cependant, la révision du règlement voté par ce Conseil municipal a aussi permis de le décharger.

Il convient de relever que ce fonds est désormais bien doté, grâce à l'élargissement du prélèvement voté par ce Conseil municipal. En outre, il bénéficie, dans le cadre de ses nouvelles missions, d'une partie de la subvention octroyée précédemment au Centre de l'image contemporaine (CIC).

Mesdames et Messieurs les conseillers, sur 240 millions de francs octroyés à la culture ou sur les 100 postes accordés l'an passé, on devrait bien trouver, avec un peu de bonne volonté, 115 000 francs pour un poste supplémentaire au FMAC. Des propositions de coulisement ont été avancées par la gauche et nous nous réjouissons toujours des bonnes idées, d'où qu'elles viennent. Nous sommes persuadés qu'il sera possible de trouver une solution sans ajouter une ligne à cet excellent budget.

M^{me} Christiane Olivier (S). Juste pour rappeler à la préopinante du Parti démocrate-chrétien que si, lors du débat sur le FMAC, son règlement et ses missions, nous avons augmenté à 2% le prélèvement sur les travaux, c'était pour l'achat de biens, par exemple de tableaux ou de biens exposés, mais en aucune façon pour le fonctionnement même du FMAC.

Je voudrais justifier la présence aujourd'hui de ce poste par deux points. Premièrement, lorsque nous avons étudié le projet d'arrêté PA-92 modifiant le règlement du FMAC, voté à l'unanimité de la commission des arts et de la culture et accepté par 53 oui, aucun non, en séance plénière au mois de décembre 2008, nous n'avons pas diminué les missions et le mandat du FMAC, mais nous en avons ajouté une, à laquelle tout le monde ici était extrêmement intéressé, à savoir l'exposition et la mise en valeur des œuvres auprès du public, afin qu'elles ne restent pas dans les dépôts. Ensuite, nous avons voulu mener à bien des missions qui n'arrivaient pas à être remplies, c'est-à-dire la conservation, l'entretien et la restauration des œuvres acquises.

Deuxièmement, il s'agissait de dresser un inventaire précis des collections, afin de faciliter la mise en valeur des œuvres et leur circulation. Nous n'avons donc enlevé aucun mandat, aucune mission, nous en avons ajouté! Mesdames et Messieurs, nous devons être cohérents. Lorsque nous demandons des missions et des mandats complémentaires à un service, il faut aller jusqu'au bout. Je répète que cet arrêté a été voté à l'unanimité et nous avons maintenant la possibilité de le mettre en œuvre.

En ce qui concerne les missions et les mandats complémentaires du FMAC, je rappellerai juste la magnifique exposition «Sot-l'y-laisse», qui nous tient tous à cœur. La commission des arts et de la culture a été invitée à la visiter au BAC, en présence du magistrat. C'est dans cet esprit que nous voulons que le FMAC fonctionne. Or, pour mener à bien toutes ces missions, la création d'un poste est absolument indispensable.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 25 non (7 abstentions).

La présidente. Le bureau souhaite saluer à la tribune du public M. Olivier Moreillon, ancien président du Conseil municipal, ainsi que M. Gilbert Mouron, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

Ah, voilà M. Alain Comte, ancien président du Conseil municipal, M. Jean-Louis Fazio, notre ancien collègue et député actuel au Grand Conseil, M. Albert Knechtli, ancien président du Conseil municipal... (*Applaudissements.*) Nous sommes très contents! Nous n'avons pas l'habitude de voir une tribune si bien remplie, avec tant de nos anciens collègues et amis.

Nous saluons également M^{me} Diana Duarte Rizzolio, notre ancienne collègue, ainsi que le maire de Noyon, M. Patrick Deguisse, présent avec son épouse. (*Applaudissements.*)

Page 36, cellule 3106610, Fonds municipal d'art contemporain, groupes de comptes 30x, Charges du personnel.

La présidente. Toujours à propos du FMAC, un amendement présenté par l'Entente vise à réduire les charges de personnel de 114 754 francs, avec la justification: «Moyens actuels suffisants.» Je constate que personne ne désire défendre cet amendement... Nous passons donc au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 25 oui (7 abstentions).

La présidente. Avant de lever la séance, j'aimerais vous donner le programme de la pause. Nous descendrons tout à l'heure dans la cour de l'Hôtel de Ville pour assister à une prestation de l'Union accordéoniste mixte de Genève, suivie d'une petite allocution de la présidente à l'occasion de l'Escalade; ensuite, le chœur du Conseil municipal se produira, puis le doyen, M. Jacques Baud, et le benjamin, M. Adrien Genecand, briseront la marmite. Enfin, vous pourrez vous

restaurer au buffet dans la cour de l'Hôtel de Ville; pour les personnes qui souhaiteraient discuter et se réchauffer, la salle des Fiefs ou celle des pas perdus est à disposition. Nous reprendrons nos débats à 20 h. Je vous souhaite un excellent appétit. A tout à l'heure!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3994
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3994
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C). Suite du deuxième débat	3994
– Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien de la ligne du bus 32» (P-235 A).	4015
– Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 2 865 000 francs, dont à déduire 340 000 francs financés par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 2 525 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2010, pour les pro- jets inscrits au 5 ^e plan financier d'investissement (PFI) 2010-2021 (PR-721 A)	4021
4. Propositions des conseillers municipaux	4035
5. Interpellations	4035
6. Questions écrites	4035

La mémorialiste:
Marguerite Conus